

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 42 du 30 novembre 2011, de convocation par tous ménages et par affichage public, une assemblée communale a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits : 441

Electrices et électeurs présents : 26

Président : M. Francis Meyrat

Secrétaire : Mme Solange Pheulpin

Scrutateur : M. Denis Cuttat

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

- 01.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 septembre 2011 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch**
- 02.- Discuter et voter le budget 2012, la quotité d'impôt et les taxes communales**
- 03.- Reprise par la Commune du chemin « Sur le Perrerat », feuillet 608 pour un montant de Fr. 42734.--. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.**
- 04.- Divers**

PROCES-VERBAL

- 01.- Procès-verbal de la dernière assemblée.-** Aucune remarque n'est parvenue et il est accepté à l'unanimité par un levé de main avec remerciement à la secrétaire.
- 02.- Discuter et voter le budget 2012, la quotité d'impôt et les taxes communales.-** L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
La parole est donnée à Marjorie Connole qui présente le budget par projection murale et donne les explications sur les principales différences.
Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges de Fr. 24'016.--pour un total de charges de Fr. 1'998'331.--.
La quotité d'impôt est inchangée à 2,1 et pour les taxes, excepté la taxe des ordures ménagères pour personne physique qui passe de Fr. 30.-- à Fr. 40.--, elles sont inchangées.
Une modification concernant les émoluments pour permis de construire est apportée et sera de Fr. 30.--jusqu'à Fr. 30'000.--et ensuite Fr. 100.--.
Savoir que la taxe au sac sera augmentée dès 2012.

Le budget de la Bourgeoisie boucle avec un excédent de produits de Fr. 56'690.—.

- M. Marc de Gasparo remercie le Conseil pour son travail mais s'étonne notamment au sujet des transports publics Delémont – Rossemaison, 17 bus par jour en semaine, 11 pour le samedi et 6 pour le dimanche. Toujours de grandes postes et souvent très peu fréquentées.
Est-ce que la commune a le pouvoir de discuter ce point.
- Marjorie Connole se permet de répondre. Suite à une intervention auprès de M. Asséo, le nombre de postes n'est pas excessif, étant elle-même utilisatrice. Elle souligne que pour les personnes âgées il est apprécié d'avoir une bonne correspondance. L'alternative par taxis reste onéreuse. C'est une question de logistique, une poste plus petite engendre d'autres coûts.
- M. Mehdi Lachat s'est également renseigné et le fait de changer de véhicule engendre une perte de temps et n'est pas rentable.

M. Marc de Gasparo est informé que la somme mise au budget est imposée par le Canton. Il est satisfait de cette réponse.

Le président passe au vote et le budget est accepté par un levé de main à l'unanimité.

03.- Reprise par la Commune du chemin « Sur le Perrerat », feuillet 608 pour un montant de Fr. 42'734.—. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.- L'entrée en matière étant acceptée, Marjorie Connole informe l'assemblée que la commune reprend les chemins communaux pour en assurer l'entretien. Ce problème relevait de la compétence du Conseil communal. Il faut savoir que les chemins repris sont ceux réalisés dans les règles de l'art sous le contrôle d'un bureau d'ingénieurs. M. Walter Rufer a une surface importante avec 12 parcelles vendues à ce jour et la construction de 2 immeubles en cours. Le lotissement est vendu dans son ensemble et la route a été construite selon les normes SIA.

Walter Rufer et son fils se retirent pour laisser l'assemblée délibérer.

- M. Marc de Gasparo soulève la question du financement.
- M. Matteo Creti tient à souligner que par le biais de l'impôt que M. Rufer va payer, nous pourrions assumer cette dépense par les recettes courantes. Si l'assemblée refuse, le chemin reste privé et le propriétaire en assurera l'entretien. M. Creti dit également qu'il pourrait être offert à la commune, mais c'est à la Commune de gérer ses routes. A savoir que deux routes ne sont pas reprises car elles ne remplissent pas les normes.

Le président passe au vote et c'est à l'unanimité que la reprise de ce chemin est acceptée.

04.- Divers.-

1.- M. le maire informe l'assemblée de la démission de Nathalie Suarez, conseillère communale, en novembre dernier. Nous devons pallier à

son remplacement et nous sommes à la recherche du 7^{ème} participant autour de la tables des chevaliers.

2.- M. Matteo Creti relève que le Conseil communal a été interpellé l'année dernière pour obtenir la liaison avec Swisscom TV. Il semble que cela va se concrétiser l'année prochaine dans tout le village et gratuitement.
M. Francis Meyrat s'étonne de la publicité faite au bureau postal pour un bon de Fr. 200.—pour tout abonnement passé jusqu'à la fin de l'année, alors même que la liaison n'est pas effectuée.

3.- M. Mehdi Lachat dit qu'il y a énormément de chiens qui voyagent dans le village et demande aux autorités si elles attendent qu'il y ait un accident avec un enfant.

Réponse : on a informé les propriétaires, s'il n'y a pas de police locale on peut ramasser les chiens quand ils sont en liberté. Seul avantage, il y a moins de renards.

M. Lachat tient tout de même à préciser que si on dépasse les limitations de vitesse on paie une amende, ce à quoi répond Mme Christine Steulet qu'elle a déjà payé une amende pour ses chiens.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée, il est 21 heures et invite chacun à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Il tient également à présenter ses meilleurs vœux à tous et souhaite une excellente année 2012.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Francis Meyrat

La secrétaire :

Solange Pheulpin